

Fiche de poste N°007-2021

Responsable communication

Corps/Grade : Chargé(e) de mission – Catégorie A

Conditions d'accès au poste

Poste de catégorie A ouvert aux personnels fonctionnaires de la fonction publique de l'État, de la territoriale ou de l'hospitalière par voie de détachement et aux personnels contractuels, pour une durée de trois ans.

Permis de conduire B requis.

Prise de poste est prévue en septembre 2021

Contexte de l'établissement

Le Parc national de La Réunion, a été créé par le décret 2007-296 du 5 mars 2007. Il est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministre chargé de la protection de la nature.

La création du Parc national a eu lieu dans le cadre de la loi de 2006 qui ; (i) élargie les missions historiques des parcs en y ajoutant les aspects d'aménagement et de développement durable, (ii) intègre au territoire classé une zone optimale d'adhésion ouverte aux communes, (iii) refonde la gouvernance basée sur un triptyque Conseil d'Administration (instance délibérative), Conseil Scientifique et Conseil Economique Social et Culturel (instances consultatives) et (iv) fait obligation de construire un projet de territoire fixant les grandes orientations à 15 ans (charte).

Outre le label Parc national, le caractère exceptionnel de ce patrimoine est désormais reconnu au niveau international avec l'inscription en 2010 sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO du Bien « Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion », qui correspondent au cœur de parc, augmenté de quatre sites en aire d'adhésion. L'établissement public du Parc national de la Réunion est gestionnaire de ce Bien pour le compte de l'Etat et la charte tient lieu de plan de gestion.

Considéré comme un « hot spot de biodiversité » le patrimoine naturel de l'île de la Réunion se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux. A cela il faut également rajouter un patrimoine culturel riche en lien avec l'histoire d'un peuplement qui bien que relativement récent constitue un socle qui reste encore à mieux comprendre.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte, l'établissement public a un rôle important à jouer dans la préservation et la mise en valeur d'un ensemble unique marqué par la richesse de la biodiversité et des habitats rares, mais aussi dans la mise en œuvre d'un développement durable des territoires ruraux. La Charte du Parc national de La Réunion traduit cet objectif d'équilibre entre préservation et développement.

L'action de l'établissement est donc encadrée par la Charte qui est bâtie autour de quatre enjeux majeurs ; (i) préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions, (ii) inverser la tendance à la perte de la biodiversité, (iii) valoriser le patrimoine culturel des hauts et assurer la transmission de ses valeurs, (iv) impulser une dynamique de développement économique pour les Hauts. A ces quatre enjeux, il faut également ajouter un objectif transversal de diffusion de la connaissance et de sensibilisation des publics.

Une carte des vocations complète le projet de territoire porté par la Charte. Des modalités d'application de la réglementation du cœur précisent également le volet réglementaire déjà en place à travers le décret de création du Parc national de La Réunion et les textes sur lesquels il se fonde.

Toutes les communes de l'île sont concernées soit par le cœur, soit par l'aire d'adhésion, ou par les deux. En 2021, 20 des 24 communes de l'île ont adhéré à la charte.

Pour atteindre les objectifs fixés dans la charte de territoire, le Parc doit contribuer à faire converger les politiques déconcentrées et décentralisées sur les champs utiles et en cohérence avec la charte. A cet effet, l'équipe développe une forte démarche de partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire et plus spécifiquement les différents niveaux de collectivité et l'Etat.

L'établissement emploie environ 90 personnes réparties entre le siège (installé à la Plaine des Palmistes) et quatre secteurs localisés pour couvrir au mieux l'ensemble du territoire : Plaine des Palmistes, Petite Ile, Trois-Bassins et Saint-Denis.

Outre la cellule communication directement en lien avec la direction, le siège regroupe la direction, le secrétariat général et 4 services techniques :

- Le Service pédagogie et sensibilisation des publics (SPSP) qui pilote la stratégie d'éducation à l'environnement et de sensibilisation du public,
- Le Service études et patrimoine (SEP), qui pilote la stratégie scientifique de connaissance et de conservation,
- Le Service d'appui à l'aménagement et au développement durables (SAADD), dont les missions sont précisées ci-après,
- Le service système d'information (SIG, informatique etc.).

Contexte particulier du poste

Dans le cadre de son projet d'établissement initié en décembre 2017, le Parc national de La Réunion a intégré en 2019 dans son organisation une cellule en charge de la communication. Celle-ci, est directement rattachée hiérarchiquement au directeur de l'établissement public et composée d'un(e) responsable communication et d'un(e) chargé(e) de communication.

Des éléments structurants d'une nouvelle stratégie de communication ont été définis mais celle-ci reste à affiner et à prioriser. Des outils et supports sont encore à mettre au point, à consolider et à déployer tant en communication interne qu'externe. La consolidation des relations avec les médias

est également un point important du travail. Enfin un travail sur la signalétique en cœur de Parc demandera une démarche spécifique d'animation et de partenariat avec les différents gestionnaires et propriétaires de l'espace : ONF, Département et plus largement avec les collectivités

En sus, la communication du parc national doit prendre en compte deux réalités distinctes :

1. **Le parc national est avant tout un territoire labellisé pour son patrimoine d'exception**, sa charte explicite les orientations et objectifs communs dont se sont dotés les signataires. Le territoire et par ailleurs administré par un certain nombre d'acteurs : communes, EPCI, Département, Région; il est aussi un territoire habité dans lequel une action efficace n'est possible qu'en s'assurant plus largement l'adhésion des citoyens,
2. Le parc national est aussi un établissement public au service de ce territoire, un acteur parmi d'autres, bien qu'ayant un rôle spécifique qui implique une dimension partenariale forte dans ses actions.

Cela nécessite donc de travailler sur deux registres de communication ; (i) une communication de territoire, (ii) une communication institutionnelle qui devra prendre en compte la dimension partenariale des actions mises en œuvre par l'établissement public.

Outre ces deux registres de communication et les aspects communication de crise tournés vers l'extérieur, il faudra également prendre en considération la dimension communication interne de l'établissement.

Il faudra enfin veiller à une bonne articulation avec le service Pédagogie et Sensibilisation des Publics, en charge de la diffusion des connaissances à travers la mise en place d'un certain nombre de médias et être au soutien des autres services pour appuyer la mise en œuvre des projets.

Finalités du métier/rôle

Le (la) responsable communication, sous l'autorité hiérarchique du directeur du Parc national de La Réunion et en lien avec les différents services/secteurs, est le garant de la mise en œuvre de la stratégie de communication interne et externe. Il (elle) précise, met en œuvre et évalue cette stratégie, il (elle) la fait évoluer en fonction des éléments de contexte.

Le (la) responsable communication, en lien avec le directeur du parc national, assure la mise en œuvre du plan et des outils de communication. Il (elle) anime la programmation, la production et la diffusion des contenus, en organisant la participation des salariés et des personnes ressources du parc national, en se concertant avec ses interlocuteurs des collectivités territoriales, institutions, associations et autres acteurs partenaires du territoire.

Le (la) responsable communication conseille et appuie les cadres, chargés de mission et autres agents du parc national sur la partie communication des dossiers dont ils ont la charge. Il (elle) s'appuie sur eux pour faire remonter les contenus nécessaires à la construction de la communication de l'établissement.

Le (la) responsable communication est responsable hiérarchique du (de la) chargé(e) de communication.

Le (la) responsable communication optimise le budget du service communication. Il (elle) assure la production et la diffusion des outils de communication dans les délais impartis.

Position dans l'organisation

Le (la) responsable communication exerce ses missions auprès du directeur du Parc national de La Réunion, au siège de l'établissement public à La Plaine-des-Palmistes.

Il(elle) exerce son activité sur l'ensemble du périmètre du parc national. Il(elle) peut-être amené(e) à effectuer des déplacements en métropole à l'occasion de réunions de travail inter-parcs à l'initiative de l'Office Français pour la Biodiversité.

Missions et activités principales

La mission exige plusieurs niveaux de compétences : vision globale pour mettre en œuvre la stratégie de communication (externe et interne), réactivité pour la gérer au quotidien les opérations de communication, opérationnalité pour concevoir et suivre la réalisation des différents supports et outils :

- Assurer le suivi et évolution de la stratégie de communication interne et externe : affiner la stratégie, l'élaboration des plans de communication et conception des outils, adaptation régulière de la stratégie,
- S'articuler avec les responsables de services/secteurs, les chargés de mission et les agents du parc national pour faciliter la remontée d'informations sur les sujets de communication interne et externe les concernant,
- Appuyer le directeur du parc national quant à la programmation et l'organisation des opérations de relations publiques (inaugurations, manifestations publiques...),
- Développer des relations avec les médias réunionnais, secondairement nationaux : fichier, conception et rédaction des communiqués et dossiers de presse, organisation de campagnes médias, etc.
- Animer la programmation et la production des outils de communication interne et externe identifiés par la stratégie et inscrits dans le plan de communication, en lien avec les équipes du parc national, les interlocuteurs des collectivités territoriales et des autres acteurs institutionnels du territoire,
- Superviser la construction, gestion amélioration et développement des outils existants (site internet, réseaux sociaux, etc),
- Faire respecter la charte graphique et les identités visuelles,
- Travailler en partenariat avec les gestionnaires et collectivités sur une identité visuelle du cœur de Parc,
- Animer des conventions de partenariats et des accords-cadres de communication,
- Rédiger les cahiers des charges. Élaborer et suivre les marchés et les appels d'offre en matière de communication,
- Manager le service communication,
- Évaluer les besoins de financement de la mission. Gestion du budget du service communication.

Liens fonctionnels et relationnels

Au plan hiérarchique

Il/elle est placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Parc national de La Réunion.

Au plan opérationnel et relationnel

En interne, il(elle) assure ses missions en étroite relation technique avec les services et secteurs du parc national. Il(elle) est en lien avec les chargés de mission de l'établissement en fonction de la nature du dossier, avec les chefs de secteurs et les agents de terrain en fonction de la localisation de l'action. Plus généralement, il(elle) a vocation à exercer ses missions de façon transversale.

En externe, il/elle est en lien avec ses interlocuteurs dans les collectivités territoriales, les institutions, les associations et l'ensemble des acteurs du territoire. Il (elle) développe un travail de réseau vis à vis des médias Réunionnais.

Compétences requises

Savoirs, connaissances

- Formation supérieure en communication de niveau Bac+5 (universitaire ou ingénieur),
- 10 ans d'expérience professionnelle dans l'univers de la communication (responsable communication en entreprise ou dans une collectivité territoriale, journaliste dans un média, conseil en agence de communication, etc.),
- Expérience attestée dans la conception, la réalisation et la mise en œuvre de plusieurs types de supports de communication, en particulier presse magazine, vidéo, relations médias,
- Connaissance du contexte institutionnel réunionnais. Une connaissance et une pratique professionnelle en lien avec les collectivités territoriales et/ou les acteurs de l'environnement et des dispositifs de protection de la nature serait un plus,
- Connaissance et pratique professionnelle des médias réunionnais (contacts, attentes, méthodes),
- Connaissance de la législation et des réglementations relatives à la communication (droit d'auteur, droit à l'image, droit de la propriété intellectuelle, organisation d'événements, etc). Connaissance des règles des marchés publics,
- Intérêt personnel prononcé pour la nature (faune, flore, habitats naturels), pour la culture, pour la ruralité.

Savoir-faire, aptitudes

- Pouvoir identifier et comprendre les publics cibles de la communication du parc national. Capacité à les écouter et à restituer en interne leurs perceptions et leurs attentes,
- Pouvoir élaborer une stratégie de communication, la mettre en œuvre et l'adapter. Capacité de raisonnement, d'analyse et de synthèse,
- Créativité, centrée sur les objectifs de communication. La présentation de références serait un plus,
- Écriture de qualité. Rigueur rédactionnelle,
- Capacité à mobiliser et à manager une équipe projet. Capacité à encadrer hors hiérarchie,

- Capacité à manager la création graphique et la production d'outils de communication. Connaissance de la chaîne de production et de diffusion de supports écrits et numérisés,
- Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel). Une autonomie sur les outils techniques de la communication serait un plus (PAO, vidéo, photo...),

Savoir être, qualités/aptitudes/comportements

- Aisance relationnelle, habitude du travail en équipe,
- Capacité à développer un réseau de partenaires,
- Capacité d'écoute,
- Initiative, autonomie, organisation, méthode, rigueur,
- Adaptation, réactivité.

Évolutions liées au métier

Les plans de communication sont fortement influencés par les évolutions des programmes d'actions en lien avec les dynamiques territoriales.

Conditions et moyens d'exercice

Le métier nécessite une bonne disponibilité, du fait de déplacements réguliers sur le périmètre du parc.

Le métier nécessite une bonne condition physique du fait d'interventions en extérieur sur le terrain.

Conditions d'accès au métier

Métier accessible aux titulaires de diplômes de niveau II ou expériences équivalentes.

Conditions de rémunération

Pour les fonctionnaires : situation indiciaire au moment de la prise et régime indemnitaire associé

Pour les contractuels : prise en compte de l'expérience professionnelle selon les conditions de reprise d'ancienneté prévues par la réglementation **sur présentation de justificatifs d'emploi sur des postes équivalents** et classement sur la grille de rémunération des personnels de conception et d'encadrement et des spécialistes de haut niveau applicable pour les agents non titulaires de certains établissements publics de l'environnement (décret 2016-1697).

Localisation

Le poste est à pourvoir au siège du Parc national de La Réunion à la Plaine-des-Palmistes.

Modalités de dépôt de candidature

Votre candidature composée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae détaillé accompagnés d'exemples de réalisations, ainsi que pour les candidats fonctionnaires vos trois dernières évaluations professionnelles et le dernier arrêté de situation indiciariaire est à transmettre à l'attention de **Monsieur le directeur du Parc national de La Réunion** :

- soit par voie postale à l'adresse suivante :
Parc national de La Réunion
258 rue de la République
97431 LA PLAINE DES PALMISTES
- soit par courriel, avec demande d'accusé de réception, **exclusivement** à l'adresse suivante :
contact-rh@reunion-parcnational.fr

Date limite de candidature :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **15/07/2021**.

Personnes à contacter pour informations :

Secrétaire général adjoint - Responsable des ressources humaines :

julien.delmas-deniau@reunion-parcnational.fr